

Image not found or type unknown



En maladie sans complement salaire

Par **didouminette**, le **18/05/2009** à **11:02**

Bonjour,
Je suis en arret maladie depuis le 22 mars 2009, je perçois les indemnités journalières mais rien de mon patron.ma mutuelle me dit qu'il devrait et que celle ci prendrait la suite si je suis en arret plus de 90 jours
Je suis en cdi depuis 3 ans vendeuse dans commerce jouets et loisirs créatifs ; doit il me verser quelque chose car il me dit que non?
Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **18/05/2009** à **11:10**

bonjour,
regardez dans votre convention collective (gratuite sur legifrance) les conditions de maintien de salaire... (délai de carence, nombre de jours.....)
depuis la loi de modernisation de juin 2008 le délai d'indemnisation du maintien de salaire a été ramené à 1 an au lieu de 3
[citation]car il me dit que non? [/citation]
entre ce qu'il dit et la loi...!!! il faudrait que ce "cher" patron se mette au goût du jour... les lois changent.....